

Mobiles au quotidien !

🌀 Dans la seconde version de l'accord « *un quotidien amélioré pour les postiers et les clients en bureau de poste* » présentée en cette nouvelle année, les masques sont tombés 🌀 Outre que le futur « service de proximité » sera surtout à distance, la BGNP veut profiter de ce texte pour officialiser la réorganisation permanente 🌀 Sûrement une façon de présenter ses « bons » vœux aux personnels, à l'image d'un gouvernement qui veut nous faire bosser plus longtemps !

Un réseau à la petite semaine...

Digital ou physique, La Poste a déjà choisi son camp : c'est loin des yeux ! Elle va continuer, sans surprise, à mener sa politique de casse des bureaux de poste. D'ailleurs, dans le préambule du projet d'accord, elle ne s'en cache pas : « *notre choix est de construire une plateforme de service physique et digitale* ». Elle enfonce le clou au chapitre III : « *l'omnicanalité a apporté une nouvelle dimension dans la relation avec le client qui peut, selon le sujet ou selon ses disponibilités opter pour le réseau à distance plutôt que pour le réseau physique* ».

La suppression du service Western-Union au guichet à la fin mars illustre parfaitement ce choix politique. Encore une fois, l'emploi est en ligne de mire. La direction explique que cette activité représente plus de



700 « EAA » (Equivalent Agent Année.). En général, on ne nous sort pas ce genre de chiffre par hasard.

Pour les postières et postiers qui seront encore dans les bureaux, c'est simple : il faudra être là : « *au bon moment au bon endroit* » ! Derrière cette métaphore bien connue, les personnels vont devoir être très mobiles !

...basé sur la ré-organisation permanente !

Dans chaque accord La Poste cherche à innover ou plutôt faire du neuf avec du vieux. Cette fois il s'agit tout bonnement d'entériner le principe de la réorganisation permanente ! Pour mettre en place « *une organisation adaptée en continu* » (chapitre III), la règle des deux ans de vie d'une organisation de travail est battue en brèche. La Branche se voit déjà comme un laboratoire social. Par contre il faudra la rebaptiser : la BG « double peine ».

Non seulement le travail en sous-effectif est banalisé, mais l'accord inscrit dans le marbre « *le recours possible à la modulation du temps de travail* » (toujours chapitre III) alors que les 35h sèches étaient la norme et le principe de « *la mobilité inter secteur* » (chapitre IV) est acté. Enfin, comme cette Branche n'est plus à une contradiction près,

elle remet à l'ordre du jour... les « EAR » départementaux. Mais pas aux mêmes conditions indemnitaires ! Faire et défaire ne peut constituer une stratégie sauf à revoir à la baisse les droits des personnels.

Moins-disant que le Code du Travail !

Avec une telle politique, les déplacements hors Lieu de Habituel Travail seront légion. La direction a beau vouloir rassurer en ne changeant pas la notion de LHT, n'en demeure pas moins qu'elle ne se gêne pas pour piétiner l'article L 3121-4 du Code du Travail. La notion de dépassement du temps normal de trajet entre le domicile et le boulot est balayée d'un revers de prime... de « *sujection* ». Cette contrepartie financière, dont le montant est ridicule au regard de ce que la direction impose, ne s'appliquerait qu'à partir d'une augmentation de 40 km ou de 40 minutes... En deçà, nada !

Mais surtout, l'accord ne répond pas au véritable sujet : le temps de déplacement ! Contraint-es et forcé-es, les CC passent de plus en plus de temps sur la route. Et il faudrait que ça soit sur leur temps perso ? Pour Sud c'est hors de question ! Nous ne devons pas subir les conséquences des orientations politiques désastreuses de la direction.

Pour un «quotidien amélioré», on va devoir repasser... avec ce projet d'accord, les conditions de travail prennent encore un sacré coup. La direction continue de fermer des bureaux de Poste, dégrade nos conditions de travail et notre santé. Pas dit qu'on soit très nombreu-ses à arriver à la retraite en forme... surtout s'il faut faire tirer jusqu'à 64 ans ! Il n'est pas possible qu'un tel accord soit signé !

C'est toutes et tous ensemble qu'on doit réagir, contre les projets de La Poste et ceux du gouvernement.

Sud^{PTT}

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

Union
syndicale
Solidaires

f @federationSudptt

ig @federation.sudptt

tw @fdSudPTT

globe sudptt.org

@ sudptt@sudptt.fr

tel 01 44 62 12 00